

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 139-3-202 aux fins de modifier le Règlement de zonage 139-2017*, adopté par le conseil de la MRC le 17 mai 2022, est entré en vigueur le 17 mai 2022, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 10^e jour d'août 2022.

(signé)
Kevin Bédard
Directeur général par intérim